

De l'artificialisation photovoltaïque à l'artifice agrivoltaïque

« *On va vous louer le volume d'air au dessus de vos terres* »¹. Tel est le pipeau d'un commercial afin de placer des tonnes de métaux connectés sur des terres agricoles et naturelles. Cette rhétorique de la non artificialisation des centrales photovoltaïques, voire de la renaturation qu'elles permettraient, accompagne le déploiement de ces immenses zones industrielles. Une sémantique aujourd'hui reprise dans la Loi Lecamp, portée par la FNSEA. Mais, pire encore, pour justifier la destruction de milliers d'hectares de forêts par le photovoltaïque, les lobbysites expliquent qu'afin de réduire les émissions carbone, mieux vaut défricher et installer des panneaux. C'est dire leur audace.

Une déferlante financière

La Programmation pluriannuelle de l'énergie fait seulement mine de ralentir ce déploiement. Avec un objectif entre 9,8 et 21,8 GWc d'ici 2035 pour les installations « au sol », en tenant compte ce qui est déjà construit et ce qui est déjà autorisé², c'est potentiellement 55 000 hectares de terres agricoles naturelles et forestières qui pourraient être nouvellement impactées dans les 8 prochaines années. Soit 5 fois la surface de la capitale³. Car en effet, « *5 GW équivaut à équiper l'équivalent de la surface de la ville de Paris [et] l'artificialisation totale ou partielle d'espaces naturels, semi-naturels voire agricoles affecte les fonctions régulatrices, notamment climatiques, et la biodiversité de ces écosystèmes* » constate sévèrement le CNPN quant à ces centrales, au point qu'il en exige l'interdiction sur ces espaces⁴. La plus haute instance administrative compétente en matière de biodiversité précise même que « *dans le contexte d'érosion rapide de la biodiversité (...) 110 000 ha [scénario pour 2050] de milieux naturels ou semi-naturels constituent une pression très élevée* ». En effet, cela correspond « *à la moitié de la superficie de l'ensemble des réserves*

1 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/10/25/rhetorique-le-sens-du-dessus-le-sens-du-dessous-entretien-avec-romain-carausse/>

2 <https://reseaux.photovoltaique.info/fr/atteindre-les-objectifs-enr/engagements-nationaux-et-europeens/les-objectifs-en-vigueur/la-ppe3-a-partir-de-2026/>

3 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/02/PPE3-Le-photovoltaique.pdf>

4 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/09/19/ressources-diverses-biodiversite/#cnpn-pv-et-biodiv>

naturelles de France hexagonale »⁵. D'autres scénarios sont encore plus inquiétants⁶. Dès 2022 le Ministère de la Transition explique qu'il faut recouvrir entre « 0,2% à 0,4% du territoire » ce qui représente le département des Yvelines⁷. Quant au lobby de Christian Dupraz, France agrivoltaïsme, dirigé par la FNSEA, il plaide pour 1% des terres agricoles soit 267 000 hectares⁸.

Pourtant, afin de sortir du nucléaire et des fossiles, voire correspondre au scénario le plus ambitieux de RTE en terme de renouvelables, nul besoin de toucher un seul hectare. Que ce soit le CNRS⁹ ou le Centre Commun de Recherche (CCR) de la Commission Européenne, il est clairement mit en évidence que le potentiel solaire sur des zones déjà artificialisées est suffisant. C'est ainsi qu'en Europe 10 000 kilomètres carrés y sont propices. Pour la France, le potentiel en toiture est de 360 GWc, couvrant donc 100% de la consommation actuelle totale d'électricité¹⁰. Et ce sans compter les parkings, routes, friches industrielles...

Artificialisation véritable



5 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/09/19/ressources-diverses-biodiversite/#memoire-reponse-cnpp>

6 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/10/24/surfaces-artificialisees-et-gisements-potentiels-pour-le-photovoltaïque/>

7 <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/christiane-lambert-il-faut-identifier-des-terres-ou-produire-du-solaire-202-222384.htm>

8 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/08/28/christian-dupraz-levangeliste-du-photovoltaïque-agricole/>

9 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/10/24/surfaces-artificialisees-et-gisements-potentiels-pour-le-photovoltaïque/>

10 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/wp-content/uploads/2026/04/Cartographie-du-potentiel-photovoltaïque-des-toitures-en-Europe-v2.pdf>

Cela relève de l'évidence : selon l'Ademe, « *les centrales photovoltaïques [sont] des sites industriels* »¹¹... qui coûtent environ 1 million d'euros à l'hectare. Des sommes colossales qui permettraient largement d'installer les panneaux ailleurs. Et malgré une décennie de marketing promouvant « l'agrivoltaïsme »¹², ses soi-disant merveilles pour l'agriculture, l'INRAE, pourtant ardente partisane de ce déploiement, alerte : « *les agriculteurs cesseront de cultiver, et on aura in fine artificialisé des terres agricoles et réduit la production agricole* »¹³. Car cette arnaque permet uniquement la « synergie » entre l'agro-industrie et les industriels de l'énergie. Et c'est amèrement que le CNPN décrit la scène de destruction des espaces qu'engendre une centrale photovoltaïque, qui nécessite « *un terrassement, une base chantier, (...) des réseaux électriques dans le sol, (...) plusieurs postes de transformation sur le site, l'installation d'une clôture* ». Sans oublier les caméras et « *d'éventuels fossés de drainage et un raccordement électrique vers le poste source le plus proche* », ainsi que « *la création de plus 5 voire 10 ha de pistes* ». Et dans la foulée, de dénoncer la « *destruction d'habitats naturels, induisant une compaction forte du sol* ». Par ailleurs les socles en béton sont « *une artificialisation du sol (un tiers à un demi-mètre carré de béton par pieu correspond souvent à plusieurs centaines de mètres carrés bétonnés en considérant les milliers de pieux pour une centrale photovoltaïque)* ». Et de conclure que « *la majorité des centrales photovoltaïques au sol constituent une artificialisation des sols* »¹⁴. Un rapport parlementaire rappelle même que « *le développement de l'agrivoltaïsme [avec] la pose de panneaux photovoltaïques artificiels (...) contribue également à réduire les surfaces cultivées et constitue en cela une forme d'artificialisation des sols* ».¹⁵

Artifice législatif

Distinction artificielle entre le noble « agrivoltaïsme » et le vulgaire « photovoltaïque au sol », création d'ombre principale et d'électricité à titre « secondaire », et faire en sorte que dans les

11 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/rapport_analyse_et_comparaison_impacts_enr_2020.pdf

12 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/08/28/christian-dupraz-levangeliste-du-photovoltaïque-agricole/>

13 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/09/19/ressources-diverses-agriculture/#note-inrae>

14 https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2024-16_avis_deploiement-photovoltaïque-impacts-biodiversite_cnpn_du_19_06_2024_vf.pdf

15 Manon Meunier https://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CDD/COMMUNICATION_MI_flash_agrivoltaïsme.pdf

discours et la loi les centrales ne soient plus considérées comme relevant de l'artificialisation : tels sont les trois leviers rhétoriques à l'œuvre. En 2023 un décret¹⁶ de la loi climat et résilience, permet que le photovoltaïque sur les terres ne soit plus compté comme relevant du dispositif Zéro Artificialisation Nette. Pour cela rien de plus simple : avoir « un couvert végétal adapté » ; déclamer que l'installation est « réversible » ; et jurer qu'il y'aura le maintien d'une « vocation » des terres agricoles. Comme si cela ne suffisait pas, d'autres fleurs furent offertes aux industriels : un mètre dix sous les panneaux, deux mètres entre les rangées¹⁷, et des socles en béton de moins de 1 mètre carré, ainsi que des grillages non occultants. Et bien, c'était déjà trop contraignant pour les défenseur de la vertu agrivoltaïque. C'est ainsi qu'un Arrêté¹⁸ permet à ces centrales pourtant vendues comme plus respectueuses et en synergie avec l'agriculture, d'être exonérées des critères objectifs précédemment énumérés. Sur le papier, les panneaux agrivoltés peuvent donc toucher le sol, y enfuir des socles en béton supérieur à un mètre carré, avoir des pistes imperméables et grillages occultants avec base maçonnée, etc.

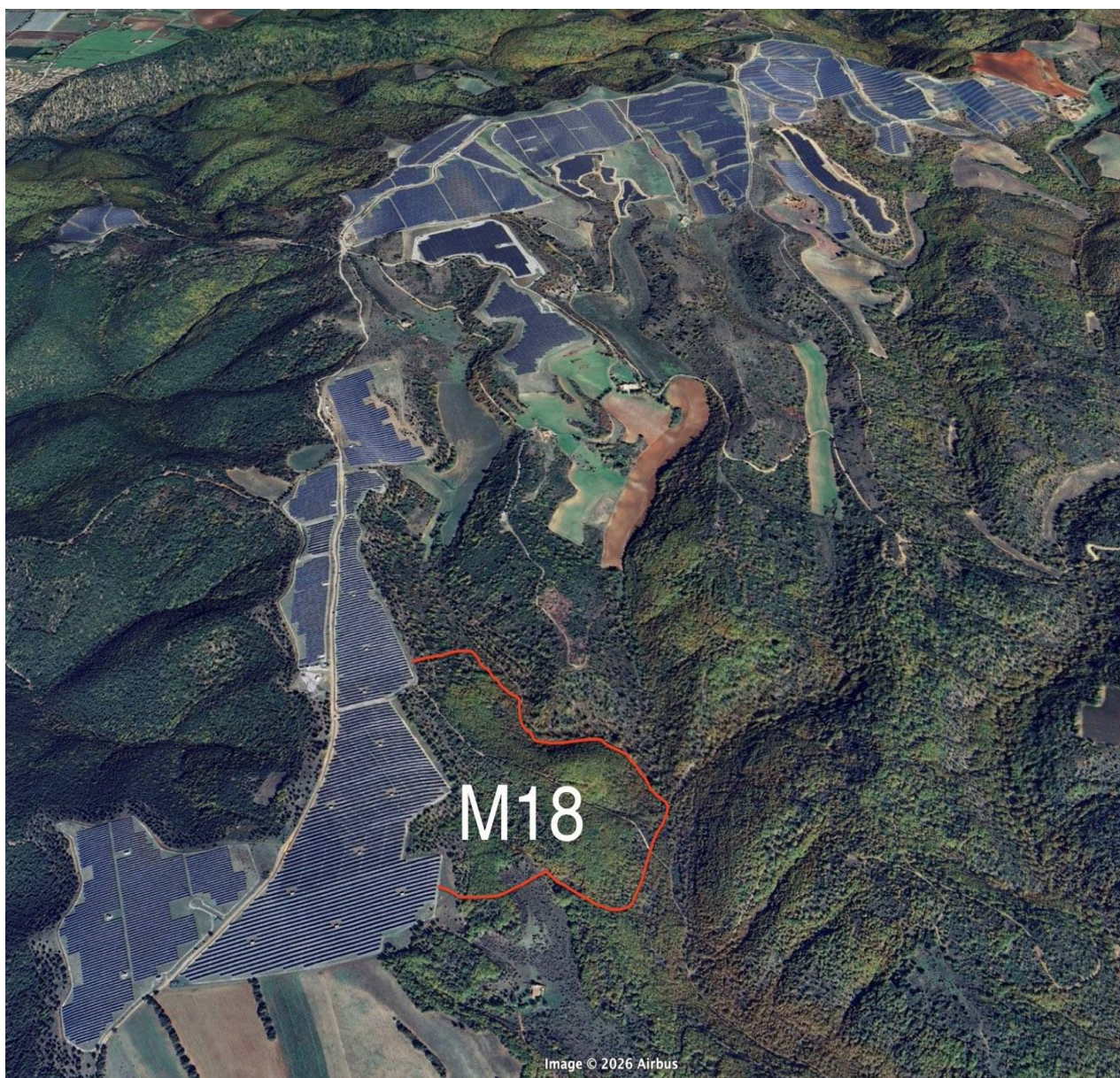
Page suivante : centrales des Mées, Alpes de Hautes-Provence. Projet d'agrandissement, février 2026

16 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048736955>

17 Arrêté du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048736955>

18 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049891545>



Ceux qui se targuent encore d'écologie pour justifier ces constructions, essayent de faire oublier que cette violente déferlante repose uniquement sur la misère du monde agricole. Car si les revendications des organisations défendant l'agriculture paysanne étaient mises en œuvre, pas un seul cultivateur, pas un seul éleveur, n'accepterait ces tonnes de métal. Le déploiement de ces centrales, faisant ruisseler des millions d'euros, est une des façon d'acheter la tranquillité de la FNSEA et de la Coordination Rurale, et dans un contexte de baisse des dotations, de beaucoup d'élu.es. Cette attaque frontale contre l'agriculture paysanne¹⁹ et la biodiversité est accentuée par la

¹⁹ https://www.confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=985

rencontre entre le « numérique, génétique, robotique » de Macron et le lobby France agrivoltaïsme²⁰. Mais au final, malgré quinze années de rabâchage rhétorique, ne restent sincèrement sous le joug de cette illusion, plus que quelques techno-solutionnistes.

Face à qui, fièrement, de tracts en sabotages²¹, et une centaine de luttes victorieuses²² ; plus de 400 organisations²³, des milliers d'habitantes et riverains, des paysannes et paysans, créent tous les jours et sans préavis, les prémices de tempêtes, emportant dans les abîmes de l'histoire, l'arnaque de « l'agrivoltaïsme ».

La coordination nationale photorévoltée, le 15 avril 2026

Lire aussi « la fable de « l'agrivoltaïsme » emportée par la bourrasque »²⁴ :



20 <https://www.revuesilence.net/numeros/524-Agrivoltaisme-Ne-tombons-pas-dans-le-panneau/sun-agri-quand-l-agrivoltaisme-rencontre-le-numerique>

21 Voir <https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/hautes-pyrenees/tarbes/un-mysterieux-incendie-passe-sous-silence-d-un-chantier-de-centrale-photovoltaique-forcement-qu-on-allait-etre-declares-coupables-denonce-un-opposant-3296307.html> et <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/08/28/sabotage-dans-la-montagne-de-lure/>

22 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/12/14/communiqu-e-plus-de-100-victoires-contre-les-industriels-du-photovoltaique-sur-les-espaces-naturels-agricoles-et-forestiers/>

23 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2025/04/26/photovoltaique-sur-des-terres-naturellesagricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pas-dans-le-panneau/>

24 <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/2026/02/26/la-fable-de-lagrivoltaisme-emportee-par-la-bourrasque/>

